

COMPTE-RENDU
Séance du 26 mai 2015

Etaient présents : Roseline PHLIPART, Hervé JOBARD, Marie BELAUD, Thierry PINEAU, Maryse TOURNIER, Damien CLAVIER, Christian MAZO, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Maxime MASSON, Béatrice SIAUDEAU, Yvon BOUDEAU, Claude ROUSSEAU, Didier CHAUVET, Alain CHENOIR, Manuella PARAUD, Patrice ROUSSELOT, Muriel DAVID, Gérard GALLARD

Excusée : Chrystelle ARNAUD qui a donné pouvoir à Marie BELAUD

Date de convocation : 21 mai 2015

Le conseil a choisi pour secrétaire Mr Maxime MASSON

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2015 a été adopté à l'unanimité

La séance a été ouverte par Madame Roseline PHLIPART, 1^{ère} adjointe qui a laissé la présidence à Monsieur Claude ROUSSEAU, doyen de l'assemblée, afin de procéder à l'élection du Maire.

ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Claude ROUSSEAU, le plus âgé des membres du conseil, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire

Le conseil municipal a désigné monsieur Alain CHENOIR et madame Béatrice SIAUDEAU comme assesseurs.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	19
Majorité absolue.....	10
PHLIPART Roseline	15 voix
PARAUD Manuella	2 voix
BLANC.....	2

Mme Roseline PHLIPART a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par un vote à bulletins secrets (19 votants – 17 OUI – 2 BLANC), la création de 3 postes d'adjoints au maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste de trois candidats a été déposée auprès de Mme le Maire.

Liste n°1

- Mme Marie BELAUD
- Mr Christian MAZO
- Mr Hervé JOBARD

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	19
Majorité absolue.....	10

Liste "BELAUD Marie"	16 voix
BLANC.....	3

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Marie BELAUD. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

L'article L2122-18 du CGCT permet au maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux.

La loi du 13 août 2014 relative aux lois et responsabilités locales permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Après délibération et par un vote à bulletins secrets (19 votants – 16 POUR – 3 BLANC), les conseillers suivants ont été désignés :

- Thierry PINEAU conseiller délégué aux bâtiments
- Didier CHAUVET conseiller délégué à la voirie
- Gérard GALLARD conseiller délégué à l'assainissement
- Alain CHENOIR conseiller délégué aux affaires sociales

INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS et DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Depuis les élections municipales de 2014, l'enveloppe maximum des indemnités des élus était fixée à 4 143.59 € brut mensuel. 94.77 % de ce montant était utilisé soit 3 926.93 €

Le nombre d'adjoints étant passé de quatre à trois, le montant maximum des indemnités est fixé à 3 516.35 € brut mensuel

Indemnités du Maire

Madame le Maire est sortie de la salle. Une explication a été donnée quant au principe de calcul des indemnités. Celles-ci sont fixées par rapport à l'indice le plus élevé de la fonction publique. Pour le maire, l'indemnité maximum possible est fixée à 43% de cet indice soit 1 334.84 € net.

Après étude et délibération, il a été proposé de maintenir le montant de l'indemnité existante soit 90% du montant maximum (= 1 179.41 € net mensuel).

Par un vote à bulletins secrets (18 votants – 16 OUI – 2 BLANC), la proposition a été acceptée.

Indemnités des adjoints

Les trois adjoints sont sortis de la salle. Leurs indemnités sont également fixées par rapport à l'indice le plus élevé de la fonction publique. L'indemnité maximum possible est fixée à 16.5% de cet indice soit 561.13 € net.

Après étude et délibération, il a été proposé de maintenir le montant de l'indemnité existante soit 90% du montant maximum (= 504.46 € net mensuel).

Par un vote à bulletins secrets (16 votants – 14 OUI – 2 BLANC), la proposition a été acceptée.

Indemnités des conseillers délégués

Les conseillers délégués sont sortis de la salle.

Il a été proposé de maintenir l'indemnité qui avait été fixée pour le conseiller délégué aux bâtiments, compte-tenu des projets importants dans ce domaine au niveau rénovation et construction.

L'indemnité avait été fixée à 35% de celle d'un adjoint soit 176.65 € net mensuel

Par un vote à bulletins secrets (15 votants – 13 OUI – 2 BLANC) la proposition a été acceptée.

Compte-tenu du montant de l'enveloppe globale susceptible d'être allouée aux élus, soit 3 516.35 € brut mensuels, et des montants déterminés précédemment, le solde de l'enveloppe soit 137.55 € net est partagé équitablement entre les trois autres conseillers délégués. (vote à bulletins secrets – 15 votants – 13 OUI – 2 BLANC)

ASSAINISSEMENT LA GUIERCHE / LA BROSSIERE – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

L'ouverture des plis a eu lieu le 24 avril dernier et a donné les résultats suivants :

Marché de construction des 2 postes de refoulement : attribué au groupement Migné/Charpentier/Sofultrap/Vendée Epuraton, pour un montant de 77 360 € HT

Marché de construction de la station de traitement : attribué au groupement Migné/Charpentier/Sofultrap/Vendée Epuraton, pour un montant de 190 117 € HT

Marché de travaux de construction des réseaux : attribué au groupement Migné/Charpentier/Sofultrap/Vendée Epuraton, pour un montant de 150 343.70 € HT

Marché pour les essais et le contrôle des réseaux : attribué à l'entreprise CEQ OUEST pour un montant de 3 966 € HT

CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

La loi ALUR a mis fin à l'instruction des demandes d'application du droit des sols par les services de la DDTM à compter du 1^{er} juillet 2015. Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, un service « Instruction des demandes d'Application du Droit des Sols » commun entre la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et les communes membres, sera mis en place à compter du 1^{er} juin 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Mme Florence de CHABOT sera le coordonnateur communal en charge du suivi de ce dossier.

- Réunion de la commission "urbanisme et environnement

Fixée au mercredi 3 juin à 19h en mairie. Le but sera de déterminer un prix de vente pour les terrains du lotissement des Musiciens.

- Délégué à la prévention routière
Mr Yvon BOUDEAU a été désigné

MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 28.04.2015

Date	Fournisseurs	Objet de la commande	Montant HT
28.04.15	Lacroix signalisation	Panneaux signalisation	1 987.58 €
13.05.15	CSPC	Dépannage alarme incendie foyer rural	96.17 €

TOUR DE TABLE :

Marie BELAUD : Réunion de la commission Solidarité mardi 2 juin à 18h30 en mairie.

Christian MAZO : Les Christ des 2 cimetières vont être descendus afin d'être nettoyés et repeints. Le columbarium va être aménagé : installation d'un banc, plantation d'un arbre...

Réunion de la commission communication jeudi 28 mai à 18h30 en mairie

Marché des producteurs le 6 juin de 9h à 13h sur la place Jean Yole. Une déviation sera mise en place. Le Padam-Padam a accepté de mettre son parking à disposition.

Claude ROUSSEAU : Une réunion pour la mise en place du SCOT, rassemblant près de 80 communes, a eu lieu. La ville des Herbiers a été reconnue comme étant la capitale du Bocage. La communauté de communes devrait avoir la possibilité d'aménager 13ha/an pour l'activité économique et 11ha/an pour l'habitation.

Yvon BOUDEAU : Quand est-ce que le but de foot sera déplacé ? > Une rencontre doit avoir lieu avec le club. Fournir la peinture pour les mains-courantes.

Quand est-ce que le panneau "camping-car" va être déplacé ? > le nouveau est prêt à être posé.

Comité des Fêtes souhaite organiser un concert de sonneurs de trompes dans l'église le 19 décembre si la commune et la paroisse sont d'accord.

Béatrice SIAUDEAU : Quand est-ce que les bancs vont être posés dans la prairie du Benet ? > ils sont prêts à être posés.

Maryse TOURNIER : TRIVALIS organise une opération "Vendée sans déchets". Le Conseil Municipal des Enfants, en partenariat avec l'école, s'associe à ce programme. Soucieux de leur environnement, le 16 juin, les enfants réaliseront une collecte des déchets (ordures ménagères, emballages recyclables, verre)...dans la nature. La présence d'adultes bénévoles sera nécessaire pour les encadrer

Le CME a de nouveau réfléchi sur une dénomination du foyer rural. Le choix s'est porté sur la salle "Vendrina" en référence aux origines de VENDRENNES. Ce choix a été validé par le conseil municipal.

Vendrennes le 29 mai 2015

Le secrétaire de séance
Maxime MASSON

Le Maire
Roseline PHILIPART